

Communiqué de presse

Le Département sur tous les fronts

Châlons-en-Champagne, 08 février 2019

La Commission permanente du Conseil Départemental de la Marne s'est réunie vendredi 8 février. L'occasion pour l'Assemblée Départementale de réitérer son soutien appuyé aux quatre coins du territoire, dans des domaines aussi variés que les voiries, la culture, le sport, le patrimoine, ou les bâtiments communaux.

1) Soutien au territoire

Dans le cadre de sa politique de **soutien aux collectivités et aux associations**, le Département a répondu favorablement à des demandes de subventions présentées par des communes, communautés de communes et associations ayant mis en place des projets d'aménagement du territoire ou de solidarité.

Le total de ces aides financières représente **1.086.506 €**.

Voirie

En janvier 2018, l'assemblée départementale a voté un soutien aux projets de voirie de 1.600.000 €. Depuis cette date, le Département a déjà attribué un montant de **887.158 €** de subventions. Vendredi, les élus départementaux ont examiné 8 nouveaux dossiers pour accorder des aides d'un montant total de **36.005 €**.

Monuments historiques

Le Département attribue une subvention de 6.073 € à **La Chaussée-sur-Marne**, de 1.988 € à **Cormicy**, de 269.740 € à **Courtisols**, 36.345 € à **Pargny-sur-Saulx**.

Par ailleurs dans le cadre de la **restauration du patrimoine**, l'assemblée départementale a voté une aide 9.941 € à l'association « Les Amis d'Outines et son église » pour la mise en valeur par illumination extérieure de l'église d'**Outines**.

Bâtiments communaux et églises non classées

Dans le cadre de sa politique « **environnement et cadre de vie** », le Département a voté plusieurs subventions à des collectivités relatives à des travaux d'aménagement et/ou de réhabilitation de bâtiments communaux ou intercommunaux et d'églises (*non classées*).

- **Beine-Nauroy** : 66.300 €.
- **Allemanche** : 13.170 €.
- **Lachy** : 4.905 €.
- **Germigny** : 31.982 €.
- **Chamery** : 18.336 €.
- **Bourgogne-Fresne** : 46.640 €.
- **Binarville** : 3.780 €.
- **Cumières** : 106.547 €.
- **Rouvroy-Ripont** : 6.400 €.
- **Val de Vesle** : 13.225 €.

2) Soutien au Sport

Création de nouveaux terrains

Le Conseil départemental a décidé d'attribuer un total de **141.835 €** afin de participer au financement de plusieurs équipements sportifs. A savoir : **115.99 € à Vitry-le-François** pour la création d'un terrain de football synthétique, **3.617 € à Le Véziers** pour un terrain de jeux sportifs, **13.372 € à Pogny** pour un terrain multisports et **8.880 € à Athis** pour un terrain multisports et une boucle athlétisme.

Subventions aux clubs 2018-2019

Le Département a voté un montant total de subventions de **757.229 €** au profit de 300 clubs sportifs agréés ; ce qui représente pas moins de 38 fédérations différentes.

Equipements sportifs des associations - achat de véhicules

Le Département a voté un montant total de subventions de **26.339 €** au profit d'une douzaine d'associations sportives agréées pour l'achat de matériel pédagogique ou de véhicules destinés au transport des sportifs en compétition.

Manifestations sportives

L'assemblée départementale a décidé d'attribuer toute une série de subventions à des d'associations agréées concernant l'organisation de manifestations sportives. Le montant total de ces aides s'élève à **41.350 €**.

3) Soutien aux collégiens

Lors de la séance plénière de janvier, l'assemblée départementale a décidé de reconduire le dispositif des bourses exceptionnelles, considérant la situation de précarité des bénéficiaires. De même le fonds social départemental pour collégiens a été reconduit. Ce dispositif permet d'aider, en priorité, les familles qui rencontrent des difficultés pour régler leurs frais de restauration scolaire. D'autres dépenses liées aux activités pédagogiques, telles que les séjours, peuvent être prises en compte.

De ce fait, le Département a voté un montant total d'aides de **2.000 € pour des bourses exceptionnelles d'enseignement secondaire** ainsi qu'un total de **700,98 €** d'aides dans le cadre du **Fonds social départemental pour collégiens**.

4) Soutien à la Culture

Soutien au spectacle vivant - Aides à projets culturels

Les élus départementaux ont réaffirmé leur volonté de soutenir l'activité culturelle dans le département selon les axes suivants :

20.000 € pour le soutien à la création artistique, **16.620 €** pour le soutien aux pratiques amateurs associations, **1.400 €** pour le soutien à des projets concernant des publics liés au handicap ou à l'insertion. En outre, dans le cadre du Schéma départemental de l'enseignement musical, le Département poursuit son soutien à l'Orchestre symphonique des jeunes Marnais avec une aide de **36.200 €**.

Salles socio-culturelles

Dans le cadre de deux projets de constructions de salles socio-culturelles, le Département a voté une subvention de **499.543 €** à la commune de **Bezannes** et une de **121.041 €** à **Vélye**.